



Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Laboratoire d'Analyse des Politiques de Développement



International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

ACTES DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE DAKAR (CEID)

*Améliorer le ciblage des politiques publiques pour une économie solide,
inclusive et génératrice d'emplois décents en Afrique*

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 2 et 3 mai 2023

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'EMPLOI / DU TRAVAIL DU SÉNÉGAL DE LA PÉRIODE COLONIALE À L'ÈRE DE LA COVID-19

ADAMA SADIO, Enseignant-chercheur, Université Catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO)
et à l'Institut Madiba – Institut Supérieur de Management (ISM)

RÉSUMÉ : De l'ère coloniale à la crise de la Covid-19, le Sénégal a développé des politiques visant à améliorer les situations socio-économiques des acteurs des secteurs de l'emploi et de l'éducation. Avant l'indépendance, la politique assimilationniste intégrait les besoins économiques des colonisateurs : civiliser par le commerce et le christianisme. Les deux premières décennies de la période post indépendance sont marquées par un contexte socioéconomique difficile avec une croissance économique instable, aggravée par des années de sécheresse et grande remise en cause du legs éducatif colonial. La période 1980-2000 incluant l'application des PAS a été celle où les politiques sociales de l'Etat étaient en crise profonde. A partir de 2000, il est constaté un tournant décisif considérant les investissements lourds, les multiples et différentes initiatives de l'Etat. La mobilisation de tous ces efforts semble ne pas améliorer les conditions socio-économiques des concernés. Pis, cette s'est aggravée par les lourds impacts économiques de la crise de la Covid-19.

MOTS-CLÉS : Politique sociale, emploi, travail, éducation.

Les idées et opinions exprimées dans les textes publiés dans les actes de la CEID n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UCAD ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Sigles et acronymes

ADEPME : Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AGETIP : Agence d'Exécution pour les Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi
AJEB : Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues
ANAMA : Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants
ANAQ-SUP : Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
ANDS : Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ANEJ : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANIDA : Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ANPECTP : Agence nationale de la Petite enfance et de la Case des Tout-petits
ANPEJ : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANREVA : Agence Nationale du Plan de Retour vers l'Agriculture
AOF : Afrique occidentale française
APDA : Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
APIX : Agence Nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
BM : Banque mondiale
BNDE : Banque Nationale pour le Développement Economique
BIT : Bureau International du Travail
CAMES : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAPS : Centre d'Analyse, de Prévision et de Stratégie
CDE : Convention des Droits de l'Enfant
CE : Cours Élémentaire
CM : Cours Moyen
CRAD : Centres Régionaux d'Assistance au Développement
CRDI : Centre de Recherches pour le Développement International
CREFDES : Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et Social
CUSEMS : Cadre Unitaire Syndical des Enseignants du Moyen-Secondaire Authentique
DAC : Domaines Agricoles Communautaires
DER : Délégation à l'Entreprenariat Rapide
DGTSS : Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale
DIRE : Délégation à l'Insertion et à la Réinsertion
DUDH : Déclaration universelle des Droits de l'Homme
EGEF : États Généraux de l'Éducation et de la Formation
FNPJ : Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FONGIP : Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS : Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
NPA : Nouvelle politique agricole
NPI : Nouvelle politique industrielle
NPNE : Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OIT : Organisation Internationale du Travail
ONCAD : Office National de Commercialisation Agricole pour le Développement
PAQUET : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
PAS : Programmes d'Ajustement Structurel
PDEF : Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PECO : Pays d'Europe centrale et orientale
PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PNDIPE : Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance

PRODAC : Programme des Domaines Agricoles Communautaires

PRES : Programme de Résilience Economique et Social

PSE : Plan Sénégal Emergent

PSE-J : Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes

PUCE : Programmes d'Urgence de Création d'Emploi

RDSES : Regroupement des diplômés sans emploi du Sénégal

SCOFI : Scolarisation des Filles

SODAGRI : Société de Développement Agricole et Industrielle

SODEVA : Société de Développement et de Vulgarisation

SOMIVAC : Société de Mise en Valeur de la Casamance

SONAGA : Société Nationale de Garantie

SONAR : Société Nationale d'Assistance au monde Rural

SONES : Société nationale des Eaux du Sénégal.

STR : Société des Terres Neuves

UA : Union Africaine

UADB : Université Alioune Diop de Bambey

UAM : Université Amadou Makhtar Mbow

UASZ : Université Assane Seck Ziguinchor

UED : Union des Etudiants de Dakar

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

USSEIN : Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass

UT : Université de Thiès

UVS : Université virtuelle du Sénégal

3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique

Introduction

Le Sénégal a toujours développé des politiques sociales pour une amélioration qualitative des secteurs de l'emploi et de l'éducation.

Avant l'indépendance, la politique d'emploi était articulée autour des besoins de la puissance coloniale. Concernant l'éducation, des populations, conservatrices des valeurs traditionnelles et religieuses, s'opposaient à la création de l'école française dans leurs terroirs soupçonnant une remise en cause de leur modèle socio-culturel.

Dès les premières années de la période postindépendance, le Sénégal a développé des initiatives qui se sont accentuées à partir des années 2000 pour apporter un bond qualitatif dans l'accès et la prise en charge sanitaire des populations. Malheureusement, celles-ci n'ont pas permis la résolution des problématiques liées aux politiques sociales. La période 1980-2000 incluant les PAS a été celle du « *mal vivre* » des agents de l'Etat.

A partir de 2000, le Sénégal a fortement mobilisé des ressources financières pour une meilleure prise en charge des politiques sociales. Ce tournant s'analyse par la double coïncidence de cette période avec la fin des PAS et le début des deux alternances politiques pour lesquelles les questions sociales sur l'emploi/le travail et l'éducation ont été au cœur des préoccupations nationales.

1. La problématique de la politique sociale au Sénégal

En dépit des efforts de la période coloniale à l'ère de la Covid-19, la question de l'efficacité des politiques sociales se pose encore avec acuité. Sous ce rapport, il est légitime de s'interroger si « *l'inefficacité des différentes politiques sociales sur l'emploi et l'éducation serait la résultante de l'inadéquation desdites politiques avec les réalités locales ou de la mal gouvernance ?* » Dans le cadre de cette recherche, nous allons analyser l'évolution chronologique des politiques sociales du Sénégal.

2. Le cadre théorique et méthodologique

2.1. Le cadre théorique

2.1.1. L'Empowerment

L'*Empowerment* reconnaît le droit et la capacité des personnes à « *exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent* » (Le Bossé, 2003) et est ancré dans des principes de justice sociale et d'autodétermination. Il s'agit en effet d'un processus permettant de « *tenir compte des besoins, aspirations et préoccupations de l'ensemble des parties prenantes des politiques sociales* » mais qui reconnaît le droit et la capacité des personnes à « *exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent* » (Le Bossé, 2003).

L'*Empowerment* est une finalité pour atteindre les objectifs d'équité sociale. Cette recherche s'inscrit aussi dans une approche progressive et modulaire. Il s'agit de créer un espace délibératif et dialogique pour un plaidoyer, de manière à déterminer les conditions et les modalités à privilégier pour mieux saisir les politiques sociales et leur évolution dans le temps, considérant les différentes conjonctures politiques et les contextes socioéconomiques.

2.1.2. L'analyse intersectionnelle

L'analyse féministe intersectionnelle (cf. Crenshaw, 1989 ; McCall, 2005) des politiques « pose la question suivante : comment les politiques, services et programmes publics prennent-ils en compte les perspectives, savoirs et expériences d'un éventail diversifié de personnes et de communautés ? L'analyse féministe intersectionnelle vise avant tout à rendre les politiques, services et programmes

plus accessibles et inclusifs pour les femmes ». L'analyse féministe intersectionnelle nous a permis d'évaluer l'intégration de la sexospécificité dans les politiques sociales.

2.1.3. La théorie du changement social

Dans la perspective du Groupe des Nations unies pour le changement, « une théorie du changement est une méthode qui explique comment une intervention donnée ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants ». Dans le rapport du PNUD (2017), une théorie du changement approfondie aide à guider l'élaboration de stratégies de programme rationnelles et fondées sur des éléments de preuve, des hypothèses et des risques clairement énoncés et analysés.¹ Le changement social y est défini comme « toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire » (Rocher, 1968).

2.2. La définition des concepts

2.2.1. L'emploi

En macroéconomie, le terme emploi est utilisé pour nommer l'utilisation de la totalité de la population en âge de travailler. Le terme emploi est également utilisé en comptabilité nationale pour désigner l'affectation de ressources à une utilisation donnée².

Une personne en emploi au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunérée au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familiale), que l'emploi soit déclaré ou non³.

Les personnes qui déclarent avoir un emploi dont elles sont absentes sont classées en emploi si elles sont absentes pour congé rémunéré, maternité / paternité, temps partiel, formation rémunérée par l'employeur, chômage partiel (ou technique), grève, intempérie, quelle que soit la durée de l'absence, maladie si l'absence dure un an ou moins, congé parental ou autre congé non rémunéré si l'absence dure 3 mois ou moins⁴.

2.2.2. Les politiques sociales

Selon Marie-Thérèse Join-Lambert, les politiques sociales sont une invention nécessaire pour rendre gouvernable une société organisée autour de principes de solidarité ; elles constituent un ensemble d'actions mises en œuvre progressivement par les pouvoirs publics pour parvenir à transformer les conditions de vie d'abord des ouvriers puis des salariés et éviter les explosions sociales et la désagrégation des liens sociaux⁵. Pour Thomas Humphrey Marshall, cité par Bérengère Marques-Pereira et Roland Pfefferkorn, la politique sociale consistait dans l'usage du pouvoir politique pour supplanter, compléter ou modifier les mécanismes du système économique en vue d'atteindre les résultats que le système ne pourrait pas atteindre par lui-même⁶.

¹ Groupe des Nations unies pour le changement (2016), Notes d'orientation complémentaire : Théorie du changement.

² Source : <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1198889-emploi-definition-traduction/>, consulté le 27 juin 2021.

³ Voir <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1159>, consulté le 29/07/2021.

⁴ Source : [https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1159#:~:text=Une%20personne%20en%20emploi%20au,maladie%2C%20maternit%C3%A9%2Cetc.](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1159#:~:text=Une%20personne%20en%20emploi%20au,maladie%2C%20maternit%C3%A9%2Cetc.,), consulté le 27 juin 2021.

⁵ Magaud Jacques & Join-Lambert Marie Thérèse (1994), Politiques sociales. In: Population, 49^e année, n°4-5, 1994. p. 1198; https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1994_num_49_4_4279, consulté le 25 juin 2021.

⁶ Cité par Bérengère Marques-Pereira & Roland Pfefferkorn. (2011/3), Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions. Dans Cahiers du Genre (HS n° 2), pages 5 à 19.

Pour Bernard Degen dans le dictionnaire historique de la Suisse, la politique sociale englobe l'ensemble des mesures et des efforts visant soit à améliorer la position sociale et économique des personnes défavorisées (justice sociale), soit à prévenir la détérioration de situations acquises (sécurité sociale). Il n'en existe pas de définition universellement reconnue (l'expression est apparue dans le débat scientifique et politique vers le milieu du XIX^e s.), du fait que ses moyens, ses buts et ses effets restent contestés.

A la différence de la politique économique, Bernard Degen pense que la politique sociale offre une protection directe à des individus ou à des groupes. D'abord conçue quasi exclusivement à l'intention des ouvriers et pour les cas de détresse, elle couvrit au XX^e s. des cercles de plus en plus larges et finalement, après la Deuxième Guerre mondiale, la société entière ; elle se transforma en une politique de solidarité et de lutte contre les inégalités, englobant aussi le travail social (conseils et prise en charge). Au XIX^e s., la politique sociale, d'après Bernard Degen, relevait essentiellement de l'Eglise, des particuliers ou des communes au XX^e s., avec l'Etat social et ses lois, elle devint de plus en plus l'affaire des cantons et de la Confédération, même si des organismes privés et semi-privés restent des acteurs importants, appelés à mettre en œuvre et à compléter les mesures étatiques⁷.

A propos des objectifs des politiques sociales, ils sont doubles : corriger les inégalités de revenus et lutter contre la pauvreté. Ainsi, les politiques sociales ont pour mission la prise en charge des risques sociaux et l'intervention par une assistance au profit des plus démunis⁸.

2.2.3. L'éducation

Dans son ouvrage *Éducation et sociologie*, Émile Durkheim définit l'éducation comme l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné⁹.

Dans la pensée de Olivier Reboul, « *il n'y a pas d'éducation sans valeurs* », même si, comme l'affirment certains, toutes les valeurs sont relatives. Ainsi le Bien, le Mal, la Justice, etc. peuvent être diversement appréciés selon les époques, les sociétés, les cultures... Toutefois, « *la relativité des valeurs n'abolit pas l'éducation, mais l'universalité de l'éducation* ». Il faut se garder, avertit l'auteur, de la confusion entre « relativité » et « relativisme ». La première peut être acceptée, le second, pour lui, est, à proscrire¹⁰.

2.3. L'approche méthodologique

2.3.1. La recherche documentaire

L'une des sources de données auxquelles nous avons fait usage pour mener cette recherche est la documentation¹¹. Elle nous a permis d'obtenir des données qualitatives sur les dynamiques, contextes et impacts des politiques sociales du Sénégal de la période coloniale à la pandémie de la Covid-19. Les sources documentaires nous ont également permis d'appréhender la perception que les acteurs des secteurs étudiés ont sur les politiques sociales. La recherche documentaire nous a amené à consulter des ouvrages, des articles scientifiques et de presse et a aussi porté sur des documents

⁷ Lire Bernard Degen (2015), Politique sociale. In Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), 8 p.

⁸ Source : <https://www.maxicours.com/se/cours/la-politique-sociale/>, consulté le 26 juin 2021.

⁹ Voir Emile Durkheim (2013), Education et sociologie 10^{ème} Edition, Paris, PUF, 144 p.

¹⁰ Lire Alain Kimmel (2002), « Olivier Reboul, La Philosophie de l'éducation », Revue internationale d'éducation de Sèvres, 29, 24-25.

¹¹ Madeleine Grawitz, dans son ouvrage intitulé « Méthodes des sciences sociales » parle de l'intérêt de la méthode documentaire. En effet, il souligne l'importance de la documentation écrite, notamment des documents écrits (archives publiques ou privés, presse, distribués ou vendus, personnels). Cf. *Méthodes de sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1990, p.655-657.

d'archives nationales, des rapports d'activités, des rapports de recherche, des discours, des vidéos, etc. Cette démarche nous a permis de collecter des données informationnelles relatives aux représentations et à l'évolution chronologique des politiques sociales dans les secteurs étudiés.

3.3.2. Les entretiens semi-directifs

Les guides d'entretien ont permis le recueil de données qualitatives répondant à la problématique de recherche. Les différents guides d'entretien administrés aux personnes-ressources se sont articulés autour des questions relatives aux motivations et impacts des politiques publiques sociales ainsi que les représentations des acteurs concernés.

Des entretiens-semi directifs ont été réalisés avec des personnes ressources choisies au regard de leur statut dans les secteurs étudiés pour recueillir des informations pertinentes¹². Pour le traitement de ces données qualitatives, nous avons procédé à une analyse des thématiques après la transcription des entretiens. Le choix de la technique d'entretien semi-directif s'analyse par la souplesse qu'il offre dans l'application du guide d'entretien.

4. La politique sociale à l'ère de la colonisation

4.1. La politique sociale de l'administration coloniale sur l'emploi.

L'économie sénégalaise était largement structurée autour de la culture arachidière sur imposition de l'administration coloniale, mais fortement dénoncée dès 1960 (Gaye, 1960). La France élabore alors un plan d'un coût total de 134 milliards de F pour ses colonies ouest-africaines. Toutes ces actions sectorielles échouent, mais renforcent la présence économique française et ses corollaires, l'extraversion et la dépendance du Sénégal vis-à-vis de l'arachide, régulièrement exporté durant la période coloniale, sauf durant les deux guerres et la grande crise de 1929 (Mbodj., 1992).

4.2. L'implantation controversée du système éducatif colonial face à la résistance des populations

Le Sénégal a enregistré l'ouverture de la première école française sur son territoire à Saint-Louis (capitale de la colonie du Sénégal) en 1817 par l'instituteur français Jean Dard et y pratiquait l'enseignement mutuel¹³. Il y est également créé le premier lycée (1919) avec un diplôme de brevet de capacité coloniale¹⁴ et l'école des « *jeunes négresses* » spécialisée dans l'enseignement des filles (1826)¹⁵.

L'administration coloniale crée des écoles, en 1892, en dehors des 4 communes¹⁶. Le développement des « Daaras » (écoles coraniques) inquiète certaines autorités coloniales qui y observaient un obstacle à la politique d'assimilation culturelle voire une menace à la domination française par la formation d'une élite musulmane hostile à la politique coloniale. Par contre, d'autres y voyaient

¹² Awa Séné DIOP (Présidente du Comité National des Enseignantes pour la Promotion et la Scolarisation des filles-CNEPSCOFI), Abdou FATY (Secrétaire général du Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal / authentique), Abass NDOUR (Collectif des promoteurs d'écoles privées du Sénégal), Pr Bouba DIOP (Enseignant-chercheur et ancien médiateur de l'Université de Dakar). Nous avons déposé des demandes d'entretien auprès des ministères de l'emploi et de l'Éducation sans succès en dépit de nos multiples relances.

¹³ Les élèves, qui s'y inscrivaient, avaient, à leur tour, le devoir d'instruire leurs cadets.

¹⁴Mbaye, A., (1991), op. cit.

¹⁵Mbaye, A., (1991), Enseignement Sénégal (1864-1975), Dakar, Direction des Archives du Sénégal, p. 5.

¹⁶Les « Quatre Communes » du Sénégal désignaient les villes de Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar. Les habitants de ces communes bénéficiaient, pendant la période coloniale, de la citoyenneté française de plein droit, avec droit à l'électorat et à l'éligibilité. Ces « Quatre Communes » étaient administrées comme des communes françaises contrairement aux autres communes du territoire sénégalais. Ces spécificités font que les institutions scolaires étaient d'abord créées dans lesdites communes l'activité politique y était très intense.

l'expression de la diversité. L'arrêté du 22 novembre 1921¹⁷ portant application des programmes métropolitains dans les écoles communales de Saint Louis, Gorée, Dakar et Rufisque fut rejeté par une partie des populations qui l'assimilaient à une politique d'assimilation culturelle en contradiction avec les valeurs islamiques.

Face aux polémiques à répétition et constatant la floraison des écoles coraniques, les autorités coloniales optent, en 1940, pour la mixité scolaire entre l'enseignement français et l'enseignement coranique dans des zones de fort sentiment d'hostilité. En 1959, l'Université de Dakar fut créée.

4. La politique sociale au début de la période postindépendance

4.1. L'aurore d'une politique sociale sur l'emploi/le travail dans un contexte économique difficile.

Le développement de la pêche maritime dans les années 1960 dans les côtes sénégalaises s'analyse étroitement par la raréfaction des ressources halieutiques dans les eaux européennes. La politique de l'économie sénégalaise était, à bien des égards, déterminée par les besoins de l'économie française. A l'indépendance, l'économie sénégalaise était marquée par une faible et irrégulière croissance du fait, entre autres, d'une longue période de sécheresse (1968-1985).

4.2. Le Mouvement Mai 68 ou l'amorce d'une rupture avec le système éducatif colonial voulue depuis l'indépendance.

La conférence d'Addis-Abeba de 1961 formule des recommandations pour une révision des programmes et manuels scolaires afin d'en expurger les éléments les plus choquants pour la personnalité africaine.

Les contenus proposés en histoire pour la valorisation des « héros nationaux »¹⁸ n'ont, en réalité, apporté aucune avancée significative.¹⁹

Suite à l'implosion de la très éphémère Fédération du Mali²⁰, Mamadou Dia²¹ (1962) et Amadou Makhtar Mbow²² (1965) se donnèrent pour ambition l'installation et la promotion d'une « éducation africaine »²³ fondée sur une redéfinition du système scolaire en prenant en considération les réalités locales et les problématiques de développement national.

¹⁷ L'arrêté pris par Didelot, le 22 novembre 1921, dispose que « les programmes officiels des écoles primaires élémentaires de la métropole sont applicables dans les écoles communales de Saint Louis, Dakar, Gorée et Rufisque ». L'arrêté fut notifié à Cabinet Journal Officiel, au Secrétaire général de l'Enseignement, aux Maires de Dakar, Saint-Louis, Rufisque et Gorée.

¹⁸ Le Sénégal libre a défini les objectifs de son éducation nationale dont l'évaluation du niveau culturel de la nation à travers la loi n° 71-36 du 3 juin 1971 portant orientation de l'Éducation nationale.

¹⁹ Voir le décret n° 72-862 du 13 juillet 1972 portant modification du contenu des enseignements dans le système éducatif sénégalais.

²⁰ La fédération du Mali a réuni le Sénégal et la République soudanaise (actuel Mali) entre 1959 et 1960.

²¹ Né le 18 juillet 1910, Mamadou Dia est une figure emblématique de la vie politique sénégalaise. Instituteur avant d'entrer en politique sur invitation de Léopold Sédar Senghor, il fonda avec ce dernier le Bloc démocratique sénégalais (BDS) en 1940. Il occupa successivement les postes de sénateur français (1948-1956), député français de 1956 à 1958, ensuite vice-président, en 1957, du Conseil de gouvernement du Sénégal puis il en assume la présidence entre 1958 et 1959, avant d'être nommé à la tête du Conseil des ministres en avril 1959. Cette présidence du Conseil fait de Mamadou Dia le chef du pouvoir exécutif sénégalais. Le duo magique qu'il formait avec Senghor, président de la République, se transforma en duel à mort finalement remporté par celui-ci avec l'arrestation de Mamadou Dia le 17 décembre 1962 avec des ministres qui lui sont restés fidèles en l'occurrence Valdiodio N'diaye, Ibrahima Sarr, Joseph Mbaye et Alioune Tall. Ils sont traduits devant la Haute cour de justice du 9 au 13 mars 1963. Mamadou est condamné à perpétuité et ses compagnons à 20 ans de prison ferme.

²² Ministre de l'Éducation.

²³ Kande, H. N., (2020, 4 juin), Quatre hommes et une école, sudquotidien.sn, consulté le 25 juin 2021 à 18h 20.

Le Mouvement Mai 1968 s'inscrit dans la même logique de forte remise en cause du legs colonial²⁴ et consacre le passage de la tutelle de l'Université de l'autorité française à celle sénégalaise.

L'Etat crée, par la loi du 3 juin 1971, des établissements d'enseignement supérieur de formation technique et professionnelle et initie le projet de création d'une deuxième Université²⁵.

5. La période des PAS ou l'ère de la politique sociale en crise.

5.1. Le « moins d'Etat mieux d'Etat » ou la période du « mal vivre » des employés et travailleurs.

Les PAS avec leurs différentes politiques d'austérité ont rendu beaucoup plus compliquer les politiques sociales d'emploi au Sénégal. Sous Senghor, le Sénégal a vécu de vives tensions économiques qui l'ont amené à appliquer des politiques de redressement dès 1979.

Nouvellement arrivé au pouvoir en 1981, Abdou Diouf lance le PUCE²⁶ dont la mission est d'accompagner les jeunes diplômés de l'Université dans leur recherche d'emploi. C'est dans cette dynamique qu'en 1983/84, l'« opération maitrisards » est lancée par l'Etat à travers la SONAGA²⁷.

L'Etat du Sénégal espérait à travers l'« opération maitrisards » créer de nouveaux hommes d'affaires à cheval sur le style de gestion moderne et de réduire ainsi le caractère fortement informel de l'économie sénégalaise (Baumann, 1996).

La traduction en acte des directives des institutions de Bretton Woods dans les politiques publiques a amené la précarisation de l'emploi durant la période de réalisation des PAS. Le traitement réservé aux policiers grévistes de 1987²⁸ est une autre manifestation de la ferme volonté inavouée du gouvernement à traduire en acte la politique d'austérité instruite par la BM. La masse salariale de l'Etat a ainsi considérablement chuté.

Si la finalité affichée des PAS était l'assainissement des finances publiques, le verdict des faits est la perte massive d'emplois et la paupérisation croissante des populations. A titre d'exemple, de 1981 à 1989, près de 20 000 travailleurs sénégalais ont perdu leur emploi (Diouf, 1992).

5.2 La période des vaches maigres de la politique sociale de l'éducation.

L'Etat réduit drastiquement le budget destiné à plusieurs secteurs dont l'éducation. Le programme de « l'Ecole Nouvelle » se traduit entre autres par la précarisation du corps des enseignants et la stagnation du budget de l'éducation (1980-1991).

Cette situation paradoxale a lourdement désarticulé le système éducatif : classes à double flux, classes multigrades, calendrier de travail très chargé des enseignants, déficit d'infrastructures pédagogiques, etc. (Diouf., 1992).

Ces difficiles conditions d'étude ont négativement impacté sur la qualité de l'enseignement et causé l'année blanche de 1988. « Dans nos pays, l'effectif normal dans une salle de classe est de 40. Mais au Sénégal, vous allez à l'élémentaire c'est des effectifs parfois de 100 et certains sont obligés de faire du ce qu'on appelle du double flux. Vous allez au Moyen, c'est la catastrophe. Les professeurs

²⁴ Fall, A., (2013), L'école et la nation au Sénégal de 1960 à nos jours : l'histoire d'un malentendu. Dans Falaize, B., Heimberg, C. et Loubes, O. (Eds.), *L'école et la nation*, (pp. 455-466), Paris, Edition ENS.

²⁵Ce projet de création d'une deuxième Université s'est finalement réalisé le 17 décembre 1990 à Saint-Louis. Il s'agit de l'Université Gaston Berger.

²⁶ PUCE : Programmes d'Urgence de Création d'Emploi.

²⁷ SONAGA : Société Nationale de Garantie.

²⁸ Loi n° 1987/14 du 28 avril 1987 portant radiation de 1465 policiers.

ne connaissent même pas les élèves parce qu'ils ont des effectifs qui tournent autour de 60, 70 et 80 »²⁹, révèle le SG du SELS/A.

Il est créé des corps précaires d'enseignants tels que le « volontariat », les « contractuels », etc.

Concernant les filles, le Sénégal a très tôt fait de leur scolarisation une réalité. Aux dires de la Présidente du CNESCOFI,

« En 1995 le gouvernement avait organisé un forum de sensibilisation sur l'éducation à Fatick car parmi les 30 départements d'alors, 20 étaient sous scolarisés et les filles en étaient les principales victimes ; Au sortir de ce forum, les enseignantes ont créé le Comité National des Enseignantes pour la promotion de la scolarisation des filles (CNEPSCOFI) »³⁰. Ainsi, les objectifs assignés au CNEPSCOFI à savoir « l'accès, le maintien et la réussite des filles à l'école sont très largement atteints »³¹.

« En 2019, renchérit-elle, le Taux Brut de Scolarisation au niveau national était de

84, 9% dont 78,4% de garçons et 91,6% de filles »³². « L'enjeu est désormais le maintien des filles à l'école du fait du fort taux d'abandon scolaire des filles pour absence de pièces d'état civil, de mariage précoce, etc. »³³.

6. A partir de 2000 : une avalanche d'initiatives pour peu d'effets.

6.1. La politique d'emploi au cœur des politiques publiques des deux régimes d'alternance.

Depuis 2000, de nombreuses initiatives sont mises en œuvre au niveau national avec l'ambition de lutter contre le chômage. La traduction en acte de la politique d'emploi du Sénégal est confiée aussi bien au ministère de l'emploi qu'à un certain nombre d'agences.

Des structures qui interviennent indirectement sur la politique d'emploi ont été également créées dont l'AGETIP (1989), l'APIX³⁴, l'ADEPME³⁵, l'APDA³⁶ et ANIDA³⁷.

Lors du sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Union Africaine, les 8 et 9 septembre 2004, l'une des résolutions prises appelée « Déclaration de Ouagadougou » invitait les Etats à mettre l'emploi et la lutte contre la pauvreté au cœur de leurs politiques publiques. L'Etat du Sénégal lance en 2010 la NPNE³⁸ pour la période 2011-2015 avec l'ambition de créer 730 000 emplois décents et stables. Le PRODAC³⁹, créé en 2014, a pour mandat de lutter contre la pauvreté en milieu rural par le développement de l'entreprenariat agricole des jeunes et des femmes.

Plusieurs autres structures telles que le 3FPT⁴⁰, et la DER⁴¹ sont créées pour assurer le financement, la formation professionnelle et technique des demandeurs d'emploi.

En dépit de toutes ces initiatives, l'emploi demeure un casse-tête pour les différents régimes qui se sont succédés au pouvoir.

²⁹ Extrait de l'entretien réalisé avec Abdou Faty, Secrétaire général du Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal / authentique, le 5 juillet 2021.

³⁰ Extrait de l'interview réalisée avec la Présidente du CNESCOFI, le 02 juillet 2021.

³¹ Op-cit.

³² Ibid.

³³ Ibid.

³⁴ APIX/ Agence Nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux. L'APIX est créée en 2000.

³⁵ ADEPMA : l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises, créée en 2001.

³⁶ APDA : l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat, créée en 2002.

³⁷ ANIDA : l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole, créée en 2006.

³⁸ NPNE : Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi.

³⁹ PRODAC : Programme des Domaines Agricoles Communautaires.

⁴⁰ 3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique.

⁴¹ DER : Délégation à l'Entreprenariat Rapide.

6.2. Les efforts étatiques de démocratisation sociale du système éducatif

En 2001, la mise en œuvre du PDEF⁴² (2001-2011) a fait considérablement augmenter les crédits alloués à l'éducation dans le budget de l'État. En 2018, 21,6% du budget étaient consacrés à l'éducation. Toutefois, 79,3% de ses dépenses étaient consacrées à la masse salariale (enseignants principalement) ; 17% aux autres dépenses de fonctionnement, et seulement 2,6% aux investissements⁴³. L'application du PDEF fait inverser l'indice de parité, qui était en faveur des garçons au début de la décennie pour tous les cycles, en faveur des filles au préscolaire et à l'élémentaire.

Pour promouvoir le respect des droits des enfants dans leur plénitude, l'Etat élabore et adopte en 2007 la PNDIPE⁴⁴ qui vise à démocratiser l'éducation préscolaire dans le respect des droits de tous les enfants sans aucune exclusion.

Il est également constaté une vaste campagne de recrutement d'enseignant-e-s et d'édification d'établissements scolaires et d'Universités régionales⁴⁵.

L'éducation préscolaire et élémentaire relève aussi de la compétence⁴⁶ des collectivités territoriales qui attribuent parfois des subventions, bourses et logements aux étudiants ressortissants de leur collectivité.

Le Sénégal a lancé en 2014 le PNBSF⁴⁷ caractérisé par l'octroi d'une bourse familiale de 25000 FCFA chaque trimestre à 300000 familles fortement frappées par la précarité dont deux des cinq missions consistent à : 1. Favoriser l'inscription et le maintien des enfants à l'école ; 2. et à assurer l'enregistrement à l'état civil des membres du ménage⁴⁸.

7. Les mesures exceptionnelles d'accompagnement de l'Etat aux secteurs de l'emploi et de l'éducation pendant la Covid-19.

7.1. L'inefficacité de la politique de résilience de l'Etat face aux impacts économiques de la Covid-19.

Les entreprises ont dû recourir, durant la Covid-19, à des mesures exceptionnelles pour alléger ses conséquences négatives. 11 901 travailleurs ont perdu leur emploi du fait de la pandémie, d'après la DGTSS⁴⁹.

Pour sauvegarder les droits des travailleurs et parer à tout licenciement abusif causé par la Covid-19, Macky SALL déclare, par décret, tout licenciement non justifié par une faute lourde nul et de nul effet du 14 mars 2020 et durant la période de la loi d'habilitation 2020-13 du 02 avril 2020. A travers l'ordonnance du 8 avril 2020, deux objectifs sont poursuivis en proposant de déroger aux dispositions des articles L. 49, L. 60, L. 65 et L. 214 du Code du travail : garantir la rémunération de l'employé pendant la période de chômage technique et éviter des licenciements massifs – pour motif économique.

⁴² PDEF : Programme décennal de l'Education et de la formation.

⁴³ Source : Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) (2013), Situation économique et sociale du Sénégal en 2011, 344 p.

⁴⁴ PNDIPE : Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance.

⁴⁵ Il s'agit de l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB, fondée en 2007), de l'Université de Thiès (UT, fondée en 2007), de l'Université Assane Seck Ziguinchor (UASZ, fondée en 2007), de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS, créée en 2013), de l'Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass (USSEIN, en construction) et l'Université Amadou Mahtar Mbow (UAM, en construction).

⁴⁶ En conformité avec le Code général des Collectivités locales institué par la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013.

⁴⁷ PNBSF : Programme National de Bourses de Sécurité familiale.

⁴⁸ Source : <http://senegal-emergent.com/fr/programme-national-de-bourses-de-securite-familiale-pnbsf>, consulté le 29 juillet 2021 à 02h 48.

⁴⁹ DGTSS : Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale.

7.2. Les efforts de l'Etat de réduction des conséquences dévastatrices de la Covid-19 sur l'éducation.

L'une des cinq décisions phares du Chef de l'Etat, le 14 mars 2020, a été la fermeture des écoles et Universités publiques/privées dès le 16 mars 2020.

Constatant le lourd impact de cette décision sur les 2835 écoles privées, l'Etat leur attribue un soutien financier de 3 milliards FCFA et fait une allocation de 330 millions de Frs CFA en denrées alimentaires aux « *Daaras* » (écoles coraniques).

Conclusion

Cette réflexion a présenté l'évolution chronologique des politiques sociales du Sénégal dans les secteurs de l'emploi et de l'éducation de la période coloniale à la crise de la Covid-19. Durant la colonisation, la politique sociale sur l'emploi était plus déterminée par les besoins de l'ancienne puissance coloniale et celle sur l'éducation répondait à l'envie de propagation de la culture française. Les vingt ans du Sénégal post indépendance ont été presque caractérisés par les tentatives de l'Etat à se doter de politiques sociales d'emploi et d'éducation en rupture avec le legs colonial.

La troisième période concernait par notre étude (1980-2000) s'est révélée être celle du « *mal vivre* » des acteurs de l'emploi et de l'éducation. Cette crise sociale a certainement été à l'origine de multiples et diverses initiatives de l'Etat depuis 2000 en vue d'apporter des améliorations dans les conditions socio-économiques dans les secteurs étudiés. Cette avalanche d'initiatives, quoiqu'y apportant une plus-value, n'a pas réussi à apporter des réponses satisfaisantes aux problèmes des systèmes de protection sociale.

La persistance de ces problématiques s'est aggravée avec la pandémie de la Covid-19 vu ses lourds impacts sur l'économie du pays malgré les efforts de l'Etat.

Des systèmes de protection sociale efficaces et efficaces dans les secteurs étudiés doivent-ils impérativement prendre en considération le caractère fortement informel de l'économie sénégalaise et la pauvreté (37,8%) encore importante dans la société (rapport ANSD ; 2021) ?

Bibliographie

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (2017) : Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal quatrième trimestre 2020, janvier 2021, 11 p. annexe : https://www.ansd.sn/ressources/publications/rapp_enes_t4_2020_v1_obs_ab_Vf.pdf (page consultée le 16 juin 2021).

Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) (2013), Situation économique et sociale du Sénégal en 2011, 344 p.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Rapport de synthèse des résultats (février 2015), Enquête pauvreté et structure familiale 2010-2011, 422 p.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Conditions d'habitat des ménages : éléments d'éclairage en période de pandémie liée au Covid-19, Note de synthèse n° 5, 13 p.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (septembre 2021), Rapport final Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal, 181 p.

Bureau International du Travail (2007), *Programme pays de promotion du travail décent au Sénégal 2012-2015*, 27 p.

Bureau international du Travail (2020), Diagnostic de l'économie informelle au Sénégal, 90 p. : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735752.pdf (page consultée le 25 juin 2021)

Bureau International du Travail (BIT) (1993), 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, 15 p.

Centre de recherches pour le développement international & Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et Social, (2018), Rapport de collecte de données pour le Sénégal, Améliorer les politiques d'emploi des jeunes en Afrique francophone, 52 p.

Degen B. (2015), Politique sociale. In Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), 8 p.

Diouf A. (2018), « Fiscalisation du secteur informel », thèse de doctorat d'Etat en Economie, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Diouf M. (1992), « La crise de l'ajustement », *Politiques Africaines*, n°45, p. 62-85

Diouf M. (2002), L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods, Paris, Harmattan, 228 p.

Direction de la Prévision et de la Statistique (2004), *Le marché de l'emploi à Dakar : L'emploi, le chômage et les conditions dans l'agglomération dakaroise*, Résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2002, 43 p.

Dubet F., & Duru-Bellat M. (2000). *L'hypocrisie scolaire*. Paris : Seuil, 240 p.

Durkheim E. (2013), Education et sociologie 10^{ème} Edition, Paris, PUF, 144 p.

Duru-Bellat M. (2006). *L'inflation scolaire, les désillusions de la méritocratie*. Paris : Seuil, 106 p.

Galland O. (2000). *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Collin, coll. U., 247 p.

Gueye, O. (2017), Mai 68 au Sénégal : Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical, Karthala, Paris, 336 p.

Gondard, P. ; Verniere, M. (1974), Un vieux bidonville intra-urbain de Dakar : Fass Paillotte (Premiers résultats d'enquête), Laboratoire de sociologie et de géographie (L.A. 94).

Grawitz M. (1990), *Méthodes de sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1990, p.655-657.

Jacquemin M., & Schlemmer B. (2011), « Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs », In n°10 *Revue annuelle*, 185 p.

Kande, H. N., (2020, 4 juin), Quatre hommes et une école, sudquotidien.sn.

Le Bossé, Y. (2003). De l'«habilitation» au «pouvoir d'agir»: vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 30-51.

Mbaye, A., (1991), Enseignement Sénégal (1864-1957), Dakar, Direction des Archives du Sénégal, p. 5.

Magaud J. & Join-Lambert M. T. (1994), Politiques sociales. In: Population, 49^e année, n°4-5, 1994. p. 1198 ; https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1994_num_49_4_4279

Marques-Pereira B. & Pfefferkorn R. (2011/3), Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions. Dans Cahiers du Genre (HS n° 2), pages 5 à 19.

Mbodj M. (1992), La crise trentenaire de l'économie arachidière, Sénégal. Trajectoires d'un État Dakar / Codesria, 95-135.

M'Bokolo Elikia. Peste et société urbaine à Dakar : l'épidémie de 1914.. In: Cahiers d'études africaines, vol. 22, n°85-86, 1982. Études épidémiologiques et approches géographiques des maladies en Afrique tropicale. Mélanges pour un dialogue. pp. 13-46 ;

Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération du Sénégal (2021), Recueil des principaux textes émis depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, 67 p.

Ministère de l'Education nationale du Sénégal (2014), Rapport général « Assises de l'éducation du Sénégal », 146 p.

Niang, M., (2016, 30 mai), L'école sénégalaise d'hier à aujourd'hui : de la grandeur à la décadence, seneplus.com, consulté le 15 juin.

Ninacs, W. A. (1995). Empowerment et service social : approches et enjeux. *Service Social*, 44 (1), 69–93. <https://doi.org/10.7202/706681ar>

Organisation internationale du travail (2020), Note sectorielle, Le Covid-19 et le secteur de l'éducation, 7 p.

République du Sénégal, (2013), Le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET 2013-2025), Etat du Sénégal, 277 p.

Rocher, G. (1968). Introduction à la sociologie générale. Paris : Points Seuil Paris.

Weber W. (2003), Economie et société. Volume 1, Les catégories de la sociologie, Paris, Presses Pocket, 410 p.